

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 29 et 30 mars 1979

14h salon du Chancelier

Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean Cadieux, président
Mlle Marcelle Albert
M. Yvan Albert
M. Khaled Belkhodja
M. Rhéal Bérubé
M. Léandre Bourque
Mlle Lorraine Bourque
Mme Marie-Ange Bourque
Père Reno-L. Desjardins
M. Raoul Dionne
Mme Marcelle Dumont
M. Jean-Guy Finn
Mlle Marie-Elisa Ferran
M. Fernand Girouard
M. Denis Haché
M. Joseph Labelle
Père Jean-Guy Lachance
M. Léonard LeBlanc
M. Claude Loiseau
M. Eric Mallet
M. Clément Loubert
Mme Colette Martin
M. Bernard Nadeau
M. Gilles E. Nadeau
M. Pierre Patenaude
Mlle Marielle Préfontaine
M. Georges Rioux
M. Valois Robichaud
M. Victor Ross
M. Normand Roy
M. Michel Thouin
M. Emmanuel Sajous
M. Gilmen Smyth
M. Médard Collette, observateur
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absences motivées:

M. Marcel Sormany
M. Jean-Yves Daigle
M. Albert Lévesque
Mlle Florine Thériault, observatrice
M. Gérard Cormier, observateur

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire qu'un avis avait été envoyé au sénateurs les avisant de la tenue d'une assemblée spéciale du Sénat consacrée à l'étude du rapport intitulé ESSAI DE PLANIFICATION ACADEMIQUE à la lumière des mémoires présentés lors de la 1^{re} session du Sénat spécial.

Le Père Jean-Baptiste Cormier a été hospitalisé. On lui fait parvenir des fleurs au nom des sénateurs.

3. PREMIERE SESSION DU SENAT SPECIAL

Lors de la première session du Sénat spécial, les 29, 30 et 31 mars 1978, les sénateurs ont d'abord assisté à la présentation de 21 mémoires portant sur l'un ou l'autre aspect de la planification.

Les sénateurs ont aussi approuvé avec certaines modifications les cinq (5) premières recommandations de l'Essai de planification académique.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40

Après discussion quant aux procédures, le Sénat accepte de procéder conformément aux suggestions du Conseil académique; (28 mars 1979) à savoir; étudier l'une après l'autre les recommandations du rapport

Recommandation # 6

Dans l'Essai de planification académique la recommandation # 6 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte comme stratégie de viser à la qualité sans poursuivre l'élitisme. Qu'elle intensifie son effort de recrutement, tout en maintenant des standards élevés et qu'elle révise ses procédures de recrutement et d'attribution de bourses."

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léandre Bourque

Que le Sénat académique adopte cette recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Pour: 30 Abst.: 2 Adopté.

Recommandation # 7

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 7 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte comme critères d'embauche de tout nouveau professeur régulier le doctorat complété dans la discipline d'enseignement ou la maîtrise avec expérience professionnelle pertinente, que l'Université exige en outre de hautes qualités professionnelles et humaines telles que: facilité de communication, consécration à l'enseignement et à la recherche, sociabilité, sens de la gratuité, inclination éprouvée pour tout ce qui regarde la vie intellectuelle, la recherche, l'avancement et la transmission de la connaissance. Que l'Université et ses diverses composantes maintiennent un climat favorable à l'épanouissement de ces qualités.

Amendements:

A - Il est proposé et appuyé que l'on ajoute à la 6e ligne de cette recommandation après communication, les mots: "en français".

Vote: Unanime Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

B - Il est proposé et appuyé qu'à la 7e ligne, après l'enseignement et à, que l'on ajoute un trait (/), et, le mot "ou" à la recherche...

La 7e ligne se lirait donc comme suit:

à l'enseignement et ou/à la recherche,..."

Vote: Pour: 10 Contre: 19 Abst.: 3 Adopté.

C - Il est proposé et appuyé qu'à la 8e ligne, au lieu du mot "gratuité" qu'on inscrive "disponibilité".

Vote: Unanime Adopté.

D - Il est proposé et appuyé que l'on ajoute à la 9e ligne, après intellectuelle, "la vie étudiante"...

Vote: Pour: 12 Contre: 10 Abst.: 10 Adopté.

Il est proposé par Khaled Belkhokja appuyé par Jean-Guy Lachance

que le Sénat académique adopte la recommandation # 7 du Comité des programmes ainsi corrigée.

La recommandation # 7 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte comme critères d'embauche de tout nouveau professeur régulier le doctorat complété dans la discipline d'enseignement ou la maîtrise avec expérience professionnelle pertinente, que l'Université exige en outre de hautes qualités professionnelles et humaines telles que: facilité de communication en français, consécration à l'enseignement et/ou à la recherche, sociabilité, sens de la disponibilité, inclination éprouvée pour tout ce qui regarde la vie intellectuelle, la vie étudiante, la recherche, l'avancement et la transmission de la connaissance. Que l'Université et ses diverses composantes maintiennent un climat favorable à l'épanouissement de ces qualités."

Vote: Pour: 29 Contre: 1 Abst.: 2 Adopté.

Recommandation # 8

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 8 se lit comme suit:

"Nous recommandons que, en vue de maintenir des standards élevés dans son enseignement, l'Université soit exigeante dans ses conditions d'admission et de passage pour les étudiants."

Amendements:

A - Il est proposé par Marcelle Dumont appuyé par Lorraine Bourque

Que l'on remplace le mot "standards" par le mot "normes" à la gère ligne de cette recommandation ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 8

B - Il est proposé par Denis Haché appuyé par Marie-Elisa Ferran Que la 3e ligne de cette recommandation # 8 se lise comme suit:

« ... dans le respect de ses conditions d'admission et de promotion." (et on supprime le reste).

Vote: Pour: 26 Contre: 4 Abst.: 2 Adopté.

Il est proposé par Léandre Bourque appuyé par Colette Martin

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 8 du Comité des programmes ci-haut mentionnée telle que corrigée.

Cette recommandation se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que, en vue de maintenir des normes élevés dans son enseignement, l'Université soit exigeante dans le respect de ses conditions d'admission et de promotion."

Vote.: Pour: 23 Contre: 2 Abst.: 1 Adopté.

Recommandation # 9

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 9 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université porte une attention particulière à la formation des futurs enseignants. Que les programmes visent à former des enseignants compétents sur le plan pédagogique, ayant un niveau de connaissance adéquat de leur discipline d'enseignement, pouvant s'exprimer dans un français correct et ayant la préoccupation de faire évoluer la langue et la culture française ayant enfin et surtout un niveau de culture et un esprit ouvert."

Amendements:

A - Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Lorraine Bourque

Que la 2e ligne de cette recommandation ci-haut mentionnée se lise comme suit:

"... particulière à la formation et au perfectionnement des enseignants..."

Vote: Pour: 23 Contre: 3 Abst.: 6 Adopté.

B - Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Denis Haché

Que l'on mette un point (.) après le mot "française" à l'avant dernière ligne et que l'on supprime le reste.

Vote: Pour: 5 Contre: 15 Non
Adopté.

C - Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Reno Desjardins

Que l'on ajoute le mot "élevé" après le mot "niveau" à la dernière ligne de cette recommandation.

Vote: Pour: 16 Contre: 10 Abst.: 6 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Il est donc proposé et appuyé que les recommandations # 11, 12 et 13 soient reportées à la fin de la réunion.

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 14

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 14 se lit comme suit:

"Nous recommandons que le Sénat révise les normes des programmes de spécialisation de façon à réduire le nombre de crédits exigés dans la discipline de la spécialité et à augmenter le nombre de crédits exigés dans les disciplines connexes."

Amendement:

Il est proposé par Raoul. Dionne appuyé par Denis Haché

Que l'on ajoute à la fin de cette recommandation les mots suivants: "après étude approfondie de la question par le Comité des programmes."

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 14 du Comité des programmes telle que présentée avec les mots ajoutés dans l'amendement ci-haut mentionnée.

La recommandation # 14 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que le Sénat révise les normes des programmes de spécialisation de façon à réduire le nombre de crédits exigés dans la discipline de la spécialité et à augmenter le nombre de crédits exigés dans les disciplines connexes après étude approfondie de la question par le Comité des programmes."

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 15

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 15 se lit comme suit:

"Nous recommandons au Sénat académique de s'assurer que les programmes spécialisés procurent à l'étudiant une formation générale suffisante et les connaissances de base qui lui permettront d'évoluer par la suite. Que le Sénat établisse des normes concernant la structure des programmes spécialisés, fixant en particulier le maximum de crédits d'une même discipline et fixant le minimum de crédits exigés en formation de base et formation générale, tout en tenant compte des exigences officielles d'accréditation."

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 a 40 (suite)

Recommandation # 15 (suite)

Amendement:

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Denis Haché

Que l'on supprime la dernière phrase de cette recommandation, à savoir: "tout en tenant compte des exigences officielles d'accréditation"; et que l'on ajoute les mots suivants:

"après étude approfondie de la question par le Comité des programmes et dépôt des exigences officielles des associations d'accréditation."

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Denis Haché

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 15 en tenant compte de l'amendement ci-haut mentionnée.

La recommandation # 15 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons au Sénat académique de s'assurer que les programmes spécialisés procurent à l'étudiant une formation générale suffisante et les connaissances de base qui lui permettront d'évoluer par la suite. Que le Sénat établisse des normes concernant la structure des programmes spécialisés, fixant en particulier le maximum de crédits d'une même discipline et fixant le minimum de crédits exigés en formation de base et formation générale, après étude approfondie de la question par le Comité des programmes et dépôt des exigences officielles des associations d'accréditation."

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 16

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 16 se lit comme suit:

"Nous recommandons que le Sénat établisse des critères pour qu'un programme puisse avoir l'appellation "spécialisé"."

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Marcelle Albert

Que le Sénat académique adopte cette recommandation # 16 du Comité des programmes ci-haut mentionnée en y ajoutant les mots suivants: "après étude approfondie de la question par le Comité des programmes."

La recommandation # 16 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que le Sénat établisse des critères pour qu'un programme puisse avoir l'appellation "spécialisé", après étude approfondie de la question par le Comité des programmes."

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 17

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 17 se lit comme suit:

"Nous recommandons que la scolarité de la maîtrise de type recherche soit d'un minimum de 9 crédits et que le Sénat en fixe le maximum."

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 17 (suite)

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Colette Martin

Que cette recommandation # 17 soit déposée jusqu'au Sénat académique d'automne 1979.

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 18

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 18 se lit comme suit:

"Nous recommandons que les maîtrises avec mémoire et maîtrises sans mémoire soient réservées aux seules disciplines ou concentrations qui attirent un nombre suffisant d'étudiants au niveau deuxième cycle."

Amendement:

Il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Raoul Dionne

Que l'on ajoute à la fin de la recommandation # 18 les mots suivants:

"qu'en même temps, que l'Université étudie la possibilité de développer des maîtrises multidisciplinaires."

Vote: Pour: 30 Abst.: 1 Adopté.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léandre Bourque

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 18 telle qu'amendée.

La recommandation # 18 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que les maîtrises avec mémoire et maîtrises sans mémoire soient réservées aux seules disciplines ou concentrations qui attirent un nombre suffisant d'étudiants au niveau deuxième cycle mais, qu'en même temps, que l'Université étudie la possibilité de développer des maîtrises multidisciplinaires."

Vote: Pour: 25 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

Recommandation # 19

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 19 se lit comme suit:

"Nous recommandons que le nombre de cours autorisé pour chaque centre universitaire et pour chaque faculté ou école soit prévu cinq années à l'avance et communiqué aux responsables concernés:

Que ce nombre de cours soit fixé pour l'année suivante lors de la préparation des budgets;

Que le nombre de cours d'un centre universitaire soit basé sur les inscriptions à plein temps de l'année précédente, avec le facteur de multiplication 0.5;

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 19 (suite)

Que le nombre de cours autorisé pour chaque faculté ou école soit établi selon une formule tenant compte de la nature des programmes d'enseignement, du nombre d'étudiants dans la faculté ou école et du nombre d'étudiants en provenance d'autres facultés ou écoles qui s'y inscrivent pour des cours de service, sans dépasser le nombre actuel (en 1976-77)."

Après discussion, les sénateurs accepte d'étudier cette recommandation paragraphe par paragraphe.

à savoir:

le premier paragraphe comprend: "Nous recommandons... responsables concernés";

Amendements:

A - Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Marielle Préfontaine d'ajouter à la fin du paragraphe (1) la phrase suivante: "selon les critères qui tiennent compte:

- du nombre d'étudiants
- du facteur de pondération des programmes
- des primes de développement".

B - Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Normand Roy d'ajouter à la proposition de Raoul Dionne ci-haut mentionnée, les mots suivants après étudiants:

"réguliers et à l'Éducation permanente".

Vote sur l'amendement (B):

Pour: 19 Abst.: 9 Adopté.

Vote sur l'amendement (A):

Pour: 19 Abst.: 9 Adopté.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Pierre Patenaude

Que le Sénat académique adopte le premier paragraphe de la recommandation # 19 tel que présenté par le Comité des programmes et tel qu'amendé.

Vote: Pour: 19 contre: 7 Abst.: 2 Adopté.

Deuxième paragraphe comprend: "Que ce nombre... des budgets;" Il est proposé par Fernand Girouard appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat académique adopte le deuxième paragraphe de la recommandation # 19 tel que présenté par le Comité des programmes.

Vote: Pour: 21 Abst.: 5 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 19 (suite)

La recommandation # 19 telle qu'amendée se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que le nombre de cours autorisé pour chaque centre universitaire et pour chaque faculté ou école soit prévu cinq années à l'avance et communiqué aux responsables concernés selon les critères qui tiennent compte:

- du nombre d'étudiants réguliers et à l'Education permanente
- du facteur de pondération des programmes
- des primes de développement;

Que ce nombre de cours soit fixé pour l'année suivante lors de la préparation des budgets;

Que le nombre de cours d'un centre universitaire soit basé sur les inscriptions à plein temps sur les trois années précédentes, avec un facteur de multiplication à déterminer après étude approfondie de la question par le Comité des programmes;

Que le nombre de cours autorisé pour chaque faculté ou école soit établi selon une formule à être déterminée, tenant compte, entre autre des priorités de l'Université et des facteurs suivants: "de la nature des programmes d'enseignement, du nombre d'étudiants dans la faculté ou école et du nombre d'étudiants en provenance d'autres facultés ou écoles qui s'y inscrivent pour des cours de service et que parallèlement à cette étude, l'on détermine des modalités pour l'Education permanente".

Adopté.

Suite aux décisions prises concernant la recommandation # 19, les représentants des Centres universitaires Saint-Louis-Maillet et de Shippagan demandent d'inscrire au procès-verbal ce qui suit:

"A l'exception du paragraphe # 2, les Centres universitaires Saint-Louis-Maillet et Shippagan se trouvent en dissidence avec la recommandation # 19.

Recommandation # 20

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 20 se lit comme suit:

Nous suggérons que le nombre de cours autorisé pour chaque faculté ou école soit établi en faisant la répartition du nombre autorisé pour le Centre universitaire de Moncton selon la formule suivante établie en unité de pondération pour une discipline:

- | | | |
|---|----|---------------|
| - Maîtrise avec thèse | 9 | |
| - Maîtrise avec mémoire | 21 | un des trois |
| - Maîtrise sans mémoire | 30 | |
| | | |
| - Programme spécialisé (4 ans) | 72 | |
| - Spécialisation | 54 | un des quatre |
| - Majeur | 34 | |
| - Mineur | 22 | |
| | | |
| - 5e année d'un programme spécialisé | 20 | |
| - 2e concentration d'un bacc. spécialisé | 15 | |
| - 2e majeur dans la même discipline de base | 10 | |
| - 2e mineur dans la même discipline de base | 6 | |
| - 2e concentration de maîtrise sans thèse | 20 | |
| | | |
| - ajustement: $x = \frac{1}{2} (N-S)$ | | x si positif |

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 20 (suite)

où N est le nombre d'étudiants réguliers inscrits à la faculté ou école et S est la somme des unités ci-dessus pour la faculté ou école

- 35 étudiants d'autres facultés dans un cours

que cette répartition soit corrigée en tenant compte des exigences officielles d'accréditation fixées par les ministères ou les associations professionnelles et qu'elle soit appliquée graduellement sur une période de 4 ans.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Raoul Dionne

Que le Sénat académique accepte de ne pas étudier la recommandation # 20 ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 21

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 21 se lit comme suit:

"Nous recommandons que le Sénat académique modifie les programmes d'enseignement et les règlements académiques pour accorder la flexibilité nécessaire à l'application de la recommandation précédente, tout en respectant les objectifs de l'Université".

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Colette Martin

Que le Sénat académique accepte de déposer la recommandation # 21 ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 22

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 22 se lit comme suit:

"Nous recommandons que tous les programmes de quatre ans d'un même faculté ou d'une école aient une première année commune et que l'étudiant prenne normalement pendant cette première année de trois(3) à six (6) crédits en option dans la discipline vers laquelle il s'oriente".

Amendement:

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Georges Rioux Que la recommandation # 22 se lise comme suit:

"Nous recommandons que tous les programmes de quatre ans aient un tronc commun".

Vote: Pour: 19 Contre: 4 Abst.: 6 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 22 (suite)

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Emmanuel Sajous

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 22 telle qu'amendée; à savoir: "Nous recommandons que tous les programmes de quatre ans aient un tronc commun".

Adopté.

Recommandation # 23

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 23 se lit comme suit:

" Nous suggérons, sujet à révision périodique, le nombre minimum suivant pour qu'un cours soit offert:

- 20 étudiants pour un cours de niveau première année
- 15 étudiants pour un cours de niveau deuxième année
- 6 étudiants pour tout autre cours du niveau premier cycle et nous recommandons que les programmes et les règlements académiques soient modifiés pour rendre cette politique applicable".

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Jean-Guy Lachance

Que cette recommandation soit reportée au Conseil académique pour en revenir avec plus de flexibilité.

Vote: Pour: 22 Contre: 1 Abst.: 4 Adopté.

Recommandation # 24

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 24 se lit comme suit:

"Nous recommandons que les exigences d'admission aux programmes de maîtrise soient réexaminées dans le but de faciliter l'admission à ces programmes".

Il est proposé par Reno Desjardins appuyé par Normand Roy

Que cette recommandation # 24 soit déposée jusqu'au Sénat académique d'automne 1979.

Vote: Pour: 29 Contre: 3 Adopté.

Recommandation # 25

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 25 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université introduise officiellement la désignation "professeur-chercheur" et que cette désignation soit accordée par les autorités de l'Université, sur recommandation du Conseil de recherche (ou d'un organisme similaire) aux professeurs ayant le potentiel, l'intérêt et l'efficacité de fonctionnement nécessaire pour mener à bien des travaux de recherche.

Que ces professeurs-chercheurs bénéficient d'une réduction de leur charge d'enseignement.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 25 (suite)

Que l'on établisse et révise périodiquement les priorités de l'Université en recherche et que l'Université fasse le nécessaire pour assurer l'efficacité des travaux de recherche dans les domaines prioritaires."

Amendements:

A - Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marcelle Dumont

de mettre un point (.) après le mot recherche de la dernière ligne de cette recommandation et de supprimer le reste (dans les domaines prioritaires).

Vote: Pour: 30 Abst.: 1 Adopté.

B Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Yvan Albert

Que l'on ajoute à la fin de cette recommandation la phrase suivante: "que cette désignation soit réévaluée annuellement selon des critères établis".

Vote: Pour: 30 Abst.: 1 Adopté.

C Il est proposé par Reno Desjardins appuyé par Marielle Préfontaine

Que le Sénat académique adopte cette recommandation # 25 telle que corrigée.

La recommandation # 25 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que l'Université introduise officiellement la désignation professeur-chercheur" et que cette désignation soit accordée par les autorités de l'Université, sur recommandation du Conseil de recherche (ou d'un organisme similaire) aux professeurs ayant le potentiel, l'intérêt et l'efficacité de fonctionnement nécessaire pour mener à bien des travaux de recherche.

Que ces professeurs-chercheurs bénéficient d'une réduction de leur charge d'enseignement.

Que l'on établisse et révise périodiquement les priorités de l'Université en recherche et que l'Université fasse le nécessaire pour assurer l'efficacité des travaux de recherche et que cette désignation soit réévaluée annuellement selon des critères établis."

Vote: Pour: 29 Abst.: 2 Adopté.

Recommandation # 26

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 26 se lit comme suit:

"Nous recommandons l'introduction des programmes actuellement soumis à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes:

- le programme partiel en bio-agronomie
- le programme partiel en agro-économie
- le majeur en marketing
- le majeur en finance
- la maîtrise en génie "

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 26 (suite)

Le Sénat n'a pas étudié la recommandation # 26 puisque les programmes recommandés ont déjà été introduits à l'Université.

Recommandation # 27

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 27 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université considère sérieusement la possibilité d'introduire les programmes suivants:

- un programme partiel en sciences des vivres
- un programme partiel en architecture
- un programme partiel en génie forestier
- un programme de baccalauréat en loisirs
- une maîtrise en études acadiennes de type recherche et ultérieurement un doctorat
- un programme de doctorat en psychologie"

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Michel Thouin Que cette recommandation # 27 soit déposée.

Vote: Pour: 25 Contre: 4 Abst.: 2 Adopté.

Recommandation # 28

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 28 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université considère la possibilité d'introduire au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet un programme de technique des garderies d'enfants et un programme de techniques médicales".

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Georges Rioux

Que le Sénat académique accepte de retirer cette recommandation # 28 de l'essai de planification académique.

Vote: Pour: 29 Abst.: 2 Adopté.

Recommandation # 29

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 29 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université considère la possibilité d'élargir le cadre des programmes de secrétariat au Centre universitaire de Shippagan et de développer certains programmes de caractère technique, en particulier ceux qui coïncideraient avec le potentiel et les besoins régionaux".

Amendement:

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Georges Rioux

Que les deux (2) dernières phrases de cette recommandation se lisent comme suit:

 tout autre programme qui coïnciderait avec le potentiel et les besoins régionaux".

Vote: Pour: 12 Contre: 8 Abst.: 6 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 29 (suite)

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Georges Rioux

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 29 telle que corrigée.

La recommandation # 29 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que l'Université considère la possibilité d'élargir le cadre des programmes de secrétariat au Centre universitaire de Shippagan et de développer certains programmes de caractère technique, en particulier, tout autre programme qui coïnciderait avec le potentiel et les besoins régionaux".

Vote: Pour: 12 Contre: 8 Abst.: 6 Adopté.

Recommandation # 30

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 30 se lit comme suit:

"Nous recommandons que, dans les circonstances actuelles, les programmes ci-dessous indiqués dans la planification de cinq ans soumise à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ne soient pas introduits:

- le majeur en chimie-physique
- le majeur en biologie-physique
- la spécialisation en biochimie
- la spécialisation en mathématiques appliquées
- le majeur en informatique et méthodes quantitatives
- la maîtrise en éducation physique
- la maîtrise en service social
- la maîtrise en science politique
- la maîtrise en sociologie"

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat académique accepte de déposer cette recommandation # 30.

Vote: Pour: 27 Contre: 3 Abst.: 1 Adopté.

Recommandation # 31

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 31 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Education permanente développe son enseignement dans une diversité de domaines, touchant le recyclage et le perfectionnement en différentes professions, tout en continuant de répondre aux besoins des enseignants, et en élargissant l'enseignement dit "populaire", spécialement celui orienté vers les besoins de groupes sociaux déterminés.

Que l'Education permanente redouble d'effort dans son marketing par des enquêtes appropriées pour percevoir les besoins de la population et pour déterminer l'approche pédagogique et le professeur approprié par une politique des frais d'inscription basée sur les méthodes commerciales, par le choix d'un réseau de distribution et d'un horaire le plus approprié possible et par une publicité adéquate".

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 31 (suite)

Amendements:

A - Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Michel Thouin

Qu'à la première ligne après le mot "permanente" l'on ajoute les mots suivants: "poursuive ses efforts afin de développer"

Vote: Pour: 29 Abst.: 2 Adopté.

B - Il est proposé par Michel Thouin appuyé par Rhéal Bérubé

Que l'on ajoute après le mot déterminés de la 7e ligne les mots suivants: "principalement les groupes francophones".

Vote: Unanime Adopté.

C - Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Denis Haché

Que le Sénat accepte de supprimer le 2e paragraphe de cette recommandation # 31; à savoir: "Que l'Education permanente redouble d'effort dans son marketing par des enquêtes appropriées pour percevoir les besoins de la population et pour déterminer l'approche pédagogique et le professeur appropriés, par une politique des frais d'inscription basée sur les méthodes commerciales, par le choix d'un réseau de distribution et d'un horaire le plus approprié possible et par une publicité adéquate."

Vote: Pour: 24 Contre: 4 Abst.: 3 Adopté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Denis Haché

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 31 telle qu'amendée.

La recommandation # 31 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que l'Education permanente poursuive ses efforts afin de développer son enseignement dans une diversité de domaines, touchant le recyclage et le perfectionnement en différentes professions, tout en continuant de répondre aux besoins des enseignants, et en élargissant l'enseignement dit "populaire", spécialement dit celui orienté vers les besoins de groupes sociaux déterminés, principalement les groupes francophones".

Adopté

Recommandation # 32

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 32 se lit comme suit:

"Nous suggérons que l'Education permanente organise des stages d'andragogie pour faciliter l'adaptation du professeur à l'enseignement aux adultes".

Amendement:

Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Lorraine Bourque

Que l'on enlève le mot "andragogie" de cette recommandation.

Vote: Pour: 25 Contre: 4 Abst.: 2 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 32 (suite)

Il est proposé par Reno Desjardins appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 32 telle qu'amendée.

Vote: Pour: 30 Contre: 1 Adopté.

Recommandation # 33

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 33 se lit comme suit:

"Nous suggérons que l'Université établisse une politique de répartition budgétaire.

Qu'elle affecte approximativement 63% de son budget pour dépenses ordinaires à l'enseignement et la recherche non-subventionnée, 12% aux services para-académiques (bibliothèque, audio-visuel et services aux étudiants), 25% aux frais d'administration et services administratifs.

Que des variations dans la répartition recommandée, s'il y en a, soient en faveur de l'enseignement et la recherche."

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Michel Thouin

Que cette recommandation # 33 soit reportée au Conseil des Gouverneurs.

Vote: Pour: 26 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

Recommandation # 34

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 34 se lit comme suit:

"Nous recommandons que les facultés, écoles et départements évitent de s'alourdir dans des tâches qui ne sont pas strictement l'enseignement et la recherche. Que 10% seulement du temps du professeur puisse être alloué à des tâches autres que l'enseignement proprement dit et la recherche."

Amendements:

A - Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Marie-Ange Bourque

de changer à 20% le temps du professeur alloué à des tâches autres que l'enseignement proprement dit et la recherche.

Vote: Pour: 3 Contre: 23 Abst.: 2 Non Adopté.

B - Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Léonard LeBlanc

Que la 4e ligne de cette recommandation # 34 se lise comme suit:

"Qu'environ 10% du temps du professeur puisse être alloué..."

Vote: Pour: 23 Contre: 3 Abst.: 6 Adopté.

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 37

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 37 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte les politiques suivantes quant à l'embauche de nouveaux professeurs:

- Seuls les candidats détenant toutes les qualifications requises sont embauchés comme professeurs réguliers
- Si l'Université se voit forcée de combler un poste et qu'aucun candidat détienne toutes les qualifications requises, le meilleur candidat est retenu de façon temporaire seulement."

Amendement:

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Michel Thouin

Que l'on ajoute à la quatrième ligne de cette recommandation après le mot requises: "telles que décrites à la recommandations # 7 ou l'équivalent".

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Joseph Labelle appuyé par Michel Thouin

Que le Sénat académique adopte cette recommandation # 37 telle qu'amendée.

La recommandation # 37 se lira donc comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte les politiques suivantes quant à l'embauche de nouveaux professeurs:

- Seuls les candidats détenant toutes les qualifications requises telles que décrites à la recommandation # 7 ou l'équivalent sont embauchés comme professeurs réguliers
- Si l'Université se voit forcée de combler un poste et qu'aucun candidat détienne toutes les qualifications requises, le meilleur candidat est retenu de façon temporaire seulement".

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 38

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 38 se lit comme suit:

"Nous recommandons que le nombre minimum de professeurs pour constituer un département soit de sept (7)."

Il est proposé et appuyé que le Sénat académique accepte de retirer cette recommandation # 38.

Adopté

Recommandation # 39

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 39 se lit comme suit:

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 39 (suite)

"Nous recommandons d'examiner la possibilité de regrouper certaines unités d'enseignement".

Il est proposé par Joseph Labelle appuyé par Michel Thouin

Que le Sénat académique accepte de référer cette recommandation # 39 au Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

Recommandation # 40

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 40 se lit comme suit:

"Nous recommandons d'entreprendre dès maintenant les études nécessaires en vue de remplacer l'actuel Conseil de recherche par une Faculté des études supérieures."

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat académique accepte de déposer cette recommandation # 40 jusqu'au Sénat d'automne.

Vote: Unanime Adopté.

Ici, le Sénat reprend l'étude des recommandations numéros 11, 12 et 13.

Recommandation # 11

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 11 se lit comme suit:

"Nous recommandons de remplacer le programme spécialisé en art dramatique par un programme de mineur et de développer l'aspect cours de service dans cette discipline".

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Georges Rioux

Que le Sénat académique accepte de reporter cette recommandation # 11 au Doyen de la Faculté des arts et que celui-ci nous fasse rapport de ses décisions au Sénat du mois de novembre.

Vote: Pour: 18 Contre: 4 Abst.: 3 Adopté.

Recommandation # 12

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 12 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'éducation commerciale, l'éducation des arts industriels, l'éducation industrielle et l'éducation spéciale soient maintenues comme des concentrations à l'intérieur du baccalauréat spécialisé en éducation, au lieu de constituer éventuellement des disciplines offrant un programme spécialisé."

4. ETUDE DES RESOLUTIONS NUMEROS 6 à 40 (suite)

Recommandation # 12 (suite)

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Joseph Labelle

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 12 telle que présentée par le Comité des programmes.

Vote: Pour: 21 Abst.: 5 Adopté.

Recommandation # 13

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 13 se lit comme suit:

"Nous recommandons que les programmes de maîtrise en éducation soient réorganisés de façon à comporter un tronc commun de cours et des concentrations en enseignement (administration scolaire, enseignement, orientation, éducation spéciale, enseignement au sourds) et que soient identifiées les concentrations de type professionnel et les concentrations de type recherche (en tenant compte des recommandations 17 et 18)."

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat académique adopte la recommandation # 13 telle que présentée par le Comité des programmes.

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Marie-Elisa Ferran

Que l'on ajoute le texte suivant à la fin du rapport de l'ESSAI DE PLANIFICATION ACADEMIQUE:

"Que l'Université porte une attention particulière pour que tous ses étudiants s'exprimer dans un français correct et s'efforce de faire évoluer la langue et la culture française".

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Jean-Guy Lachance

Que l'on exprime le vœu de recommander au Conseil académique l'intégration des 2 autres centres universitaires (Saint-Louis-Maillet et Shippagan) au Conseil de recherche.

Vote: Unanime Adopté.

LA SEANCE EST LEVEE A 16h35.

(Signé)

Jean Cadieux, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle, Secrétaire